



Direction Générale des Services

Direction de la Politique Immobilière et de la
Construction

DPIC-Service Patrimoine Immobilier

Affaire suivie par : Marie-Elise Martel
Poste: 82.74

2014-CG-2-4291

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 14 février 2014

**POLITIQUE A03 FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS
DANS LES PRINCIPES DE LA MOBILITÉ DURABLE**

**PROPRIÉTÉ DÉPARTEMENTALE DU 60, RUE DE REIMS A SARTROUVILLE
CESSION A LA COMMUNE DE SARTROUVILLE**

Code	A0301
Secteur	Aménager, entretenir et moderniser le réseau routier départemental
Programme	Acquisitions foncières pour les routes départementales

Autorisation de cession à l'amiable de lots de copropriété ne présentant plus d'intérêt pour la collectivité départementale situés 60, rue de Reims à Sartrouville, au profit de la commune de Sartrouville.

Le Département est propriétaire de lots de copropriété nos 9 à 12 situés 60, rue de Reims à SARTROUVILLE (78500) depuis le 5 février 2004. Ces lots comprennent un pavillon d'habitation R+1 de 85m² construit en 1925 ainsi qu'un jardin de 69 m², sis sur une parcelle de 694 m² cadastrée section AT 300.

Le Département avait acquis ces biens en vue de la réalisation d'une déviation de la route départementale n°121 sur les territoires de Sartrouville et de Montesson. Les lots de copropriété étaient compris dans le périmètre des emprises routières nécessaires au projet de la future voie.

Depuis la déclaration d'utilité publique du 7 mars 2008, arrêtant définitivement le schéma de cette voie nouvelle, les 2 lots de copropriété ne sont plus impactés par ce projet. Ces biens sont donc inoccupés et n'ont pas vocation à être affectés à des missions départementales. Leur cession est donc possible.

Ainsi, conformément à l'article L.3213-2 du CGCT, la présente assemblée a accepté le 21 décembre 2012 de vendre cette propriété à un particulier.

Or, par lettre du 9 juillet 2013, la commune de Sartrouville a fait part au Département de son intention de préempter le bien qui se situe dans un secteur qu'elle souhaite réaménager avec l'entrée de la coulée verte, une zone pavillonnaire ainsi qu'une petite zone d'activité sur la partie Maurice Berteaux.

Compte tenu de cette décision, l'acquéreur a renoncé à cette acquisition par lettre reçue le 14 novembre 2013.

France Domaine a donc été saisie une nouvelle fois et a estimé cette propriété à 182 000 € dans son rapport du 5 novembre 2013. La commune a accepté cette proposition et doit délibérer sur cette acquisition.

Je suis donc amené à revenir devant votre Assemblée pour proposer l'abrogation partielle de sa délibération du 21 décembre 2012 et m'autoriser à signer l'ensemble des documents relatifs à cette cession de la propriété susvisée à la commune de Sartrouville au prix de 182 000 € net vendeur, ceci conformément au rapport de France Domaine.

L'ensemble des frais relatifs à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur conformément aux usages en la matière.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :